



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Fondation du patrimoine

Question écrite n° 102117

Texte de la question

M. Philippe Nauche attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le rapport rendu le 8 octobre 2010 par le sénateur Albéric de Montgolfier sur le thème de la valorisation du patrimoine culturel. La conclusion de ce rapport suscite étonnement et regrets. En effet, bien qu'il rappelle à juste titre la nécessité de favoriser une prise de conscience des potentialités de notre patrimoine et de promouvoir le mécénat afin que celui-ci occupe une place centrale dans la structure des financements, ce texte met en cause le travail de la fondation du patrimoine en suggérant de reconsidérer son rôle, voire même de mettre un terme à ses activités. Une telle analyse méconnaît profondément le rôle de la Fondation du patrimoine, dont le savoir-faire est reconnu en ce qui concerne la mobilisation dans le cadre du mécénat du monde économique, des associations et du public autour de nombreux projets de valorisation et de restauration de notre patrimoine. Trois millions d'euros de fonds privés ont ainsi été collectés en sept ans par la fondation du patrimoine en Limousin, en faveur de quatre-vingt dix neuf projets. Mais ce sont au total près de dix millions d'euros qui ont été injectés dans l'économie limousine. Depuis 2004, plus de 13 600 donateurs ont apporté en Limousin leur obole à l'action de la fondation. Sur le plan national, ce sont environ sept millions d'euros qui ont été recueilli en 2010 pour sept cents projets. Une question doit donc être posée : pourquoi faire disparaître un tel système de valorisation du patrimoine, alors qu'il fait montre, depuis plusieurs années, d'un savoir-faire manifeste et d'une efficacité avérée ? Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître le sort qu'il entend réserver à la fondation du patrimoine.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication soutient l'action de la Fondation du patrimoine qui est complémentaire de celle de l'État. Le mécénat développé par la Fondation du patrimoine est très orienté vers le patrimoine de proximité ou thématique (patrimoine lié à l'eau, patrimoine situé près de sites liés à des grandes entreprises, patrimoine régional...) et le développement du mécénat « populaire » est un grand succès, car il est lié aux souscriptions publiques lancées par la Fondation, qui mobilisent les habitants et leur permettent de s'approprier la restauration d'un patrimoine essentiel pour l'identité et la qualité de leur environnement territorial. Les résultats de la Fondation sont très positifs et le travail des délégations régionales et départementales, ainsi que de tous les bénévoles, est très efficace. La légèreté de la structure et sa réactivité lui permettent d'être présente sur de nombreux secteurs et d'encourager le développement d'activités liées au patrimoine aux côtés des collectivités publiques. Le ministre de la culture et de la communication était présent à la dernière réunion des délégations régionales de la Fondation en octobre dernier et a souligné le travail remarquable des délégués ainsi que leur contribution à la conservation et la mise en valeur du patrimoine de proximité par la dynamique de leur action, qu'il n'est pas question de remettre en cause.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Nauche](#)

Circonscription : Corrèze (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102117

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2411

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4484